

Projet Procès-Verbal
Conseil Municipal
du 10 octobre 2022
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufls	P	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	E
Jean-Noël Bouvier	P	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	E	Claude Trincat	P	Eric Vallier	P

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Public : 4 personnes (SMA excusés)

Pouvoir : Jacqueline Bonato à Patrick Beaufls ; François Sroczynski à Jean-Noël Bouvier

Début de la réunion : 20h00 - Fin de la réunion : 22h10

Validation du précédent Procès-Verbal (26 août 2022):

7 votes pour

1 contre : Claude Trincat

1 abstention : Patrick Beaufls (n'acceptant pas que les CR soient modifiés par toute autre personne que les rédacteurs, ce qui entraîne des mélanges entre les réunions et le conseil municipal).

Intervention « Les Archers du Mont Aiguille »

L'Association « Les Archers du Mont Aiguille » est représentée par :

- Laurent Thiebault, président
- Charles Carvello, vice-président
- Eloi Hemery, vice-président
- Jean-Matthieu Vérant, trésorier

Après une courte présentation depuis sa création (2014) à aujourd'hui, l'association s'est développée, s'agrandie. Elle est principalement vouée à la famille, la découverte du tir à l'arc en mode « familial » plutôt que « compétiteur ».

L'association a à sa disposition :

Par la commune

- 1 local, partagé, au centre du village
- 1 local, partagé, au foyer à Richardière
- 1 terrain, La Touche, pour les entraînements

Sur la commune, par des propriétaires privés et communal, leur parcours « nature » d'entraînement et pédagogique, qui sert également à des compétiteurs de passage.

Sur la commune du Percy, une salle pour les entraînements en période hivernale, muni d'un local de stockage et sécurisé.

L'association remercie la commune pour ces mises à disposition, ainsi que la tonte annuelle sur le terrain de La Touche.

L'association, pour des raisons pratiques et de sécurité, a un projet concernant le stockage du matériel (cibles portables, arcs, flèches et matériel d'entretien), sur la commune de Chichilianne. En effet, notamment pour le local de Richardière, en partage, actuellement, le matériel est au milieu, sans sécurité et accessible à tous.

Il est rappelé qu'un arc est une arme.

Le projet comprend donc la présentation d'un local sécurisé, dans le foyer ou à l'extérieur.

Dans tous les cas, le projet sera porté à la connaissance de la commune, dans un futur proche.

L'association renouvelle ses remerciements.

Ordre du jour :

Délibérations :

1. Autorisation pour signature convention Chamousset
2. Tarifs des vignettes ski
3. Tarifs déneigement
4. Convention « assistance juridique »
5. Création « Autorisations de stationnement de taxis » (délibération reportée)
6. Bail Chaumailloux
7. Adhésion à Sogelink
8. ENS Prayer
9. Validation devis travaux supplémentaires, toiture mairie
10. Validation devis coupe de bois d'affouage et débardage
11. Conduite d'eau de Donnière
12. Convention partenariat Réserve des Hauts Plateaux – Loup
13. Validation des travaux de remise en état des écoulements du Foyer de Ski de fond
14. DM de crédit

Divers

- A. Proposition formation secourisme
- B. Information défense incendie
- C. Divers

Délibérations

1 - Autorisation pour signature convention Chamousset

La convention de Chamousset a été diffusée à tous les conseillers, revue et corrigée par les différents partis y compris la Fédération des Alpages de l'Isère.
Le document est terminé, reste à apposer la signature du représentant du Groupement Pastorale, le locataire et celle de M. le Maire.

Délégation est donnée à M. le Maire pour la signature de la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

2 - Tarifs des vignettes ski

Le dossier est présenté par Franck Beaume pour la saison 2022 – 2023

	SAISON			SEJOUR		JOURNEE			
	Nordic Pass National	Annuel Isère/Drôme	Carte site	2 jours	7 jours	Séance	Tarif réduit	Fin de journée à partir de 14h	Vendu sur piste
Junior 5 à 15 ans inclus	75 €	55 €	30 €	-	14 €	4 €	-	-	16 €
Adulte Plus de 15 ans à 75 ans inclus	210 €	150 €	55 €	16 €	40 €	8 €		6 €	
Sénior À partir de 76 ans	-	25 €	-	-	-	3 €		-	
Groupe Comité d'entreprise (Plus de 10 personnes 1 règlement)	-	125 €	-	-	-	-		-	
Étudiant et + de 70 ans	-	-	-	-	-	-		6 €	
Séance scolaire						2,50 €			
La gratuité est accordée aux scolaires du département de l'Isère dans le cadre du tiers temps pédagogique, aux enfants de moins de 5 ans, aux moniteurs B.E. ski de fond et aux titulaires de la licence de la Fédération Française Handisport, ainsi qu'aux pisteurs secouristes et conducteurs d'engins de damage salariés sur les sites nordique de l'Isère, aux scolaires (maternelles, primaires, collèges et lycées) du département de l'Isère									

Délibération adoptée à l'unanimité

3 - Taris déneigement

En moyenne 12 demandes de déneigements privés par an.
Tarif pour 2022 / 2023 : 90 €

Délibération adoptée à l'unanimité

4 - Convention « assistance juridique »

Proposition est faite par la Communauté de Communes du Trièves (CdCT) d'une assistance par un avocat spécialisé.

Service payant, à l'utilisation : 80 € de l'heure pour 3 heures par mois (par téléphone).

A comparer à un tarif de 150€/h pour tout autre cabinet d'avocats.

Délibération adoptée à l'unanimité

5 - Création « Autorisations de stationnement de taxis » (délibération reportée)

Dossier incomplet à ce jour.

6 - Bail Chaumailoux

Lieux utilisés principalement par les Skieurs du Mont Aiguille (SMA).

Les travaux de mise en conformité du lieu ont été réalisés.

Le bail datant de plusieurs années n'est plus d'actualité, il est donc nécessaire de le mettre à jour.

Dossier préparé avec l'association, notamment la mise à jour du bail.

Claude Trincat indique que :

- nous n'avons toujours pas l'avis concernant le « site classé »
- et qu'une réglementation existe sur la commission communale de sécurité « elle est constituée du maire, du chef de la circonscription de sécurité publique, de la gendarmerie, un officier de sapeurs-pompiers, un agent de la communauté concernée, tout autre représentant des services de l'État membres de la CDS et la commission doit être agréée par le préfet ».

La commission urbanisme indique être sur le dossier et rencontre des difficultés pour avoir des réponses des entités concernées au sujet du classement du site.

Pour la commission communale de sécurité, le dossier est à approfondir.

Cela dit, cela n'empêche en rien la signature de l'avenant du bail avant la création de la commission.

Délibération adoptée

1 voix contre : Claude Trincat considérant que ses remarques doivent être appliquées avant la signature.

Il est indiqué en aparté par Franck Beaume :

Cet été, aux moments des feux de Romeyer et de Voreppe, un départ de feu a également eu lieu au Pas de l'Aiguille, alertés Franck Beaume et Martine Corréard sont montés (avec du matériel sur le dos), la présence des extincteurs aux Chaumailoux a également été d'un grand secours pour éteindre le feu.

Le conservateur de la réserve a remercié cette action de la part de la commune.

7 - Adhésion à Sogelink

Dossier présenté par Eric Vallier

Sogelink est une société regroupant l'ensemble des informations sur les réseaux des communes adhérentes. Lorsque des travaux sont prévus sur une commune, la commune et les entreprises recueillent les informations et avis sur cet outil.

L'offre Sogelink "Gestion des déclarations de travaux" facilite les démarches préalables au commencement de chantier et accompagne dans la conception des projets et chantiers d'infrastructures :

- Gérer les DT, DICT. DT-DICT conjointes, ATU,
- Collecter les données réseaux et digitaliser l'environnement existant.

La cotisation annuelle est de 250 € HT

Délibération adoptée à l'unanimité

8 - ENS Prayer

Espaces Naturels Sensible (ENS) – Département de l'Isère

En janvier 2022, Amandine Lemercier (Département de l'Isère) nous a présenté le dossier de l'extension sur la commune de Chichilianne de l'ENS créée sur la commune du Percy (voir CR du 17 janvier 2022).

Aujourd'hui, il est demandé au conseil municipal de se positionner sur l'extension de l'ENS mis en place par la commune du Percy. Cela concerne les terrains et une maison situés en contrebas de la route après le col du Prayer.

Le classement en ENS n'empêche en rien les activités qui sont aujourd'hui pratiquées dans cette zone, mais cela permet de préserver les zones humides afin d'empêcher leurs disparitions.

Délibération adoptée à l'unanimité

9 - Validation devis travaux supplémentaires, toiture mairie

Il est décidé de profiter des travaux effectués sur la toiture, pour une demande complémentaire à l'entreprise : la démolition de cloisons et l'évacuation d'encombrant du grenier de la mairie (aile ouest).

Un devis de 2 910,60 TTC est présenté pour des évacuations

Délibération adoptée à l'unanimité

9 bis – DM de crédit : Validation devis travaux supplémentaires, toiture mairie

Une délibération modificative (DM) de crédit est nécessaire pour les factures présentées hors budget.

Intervention de Claude Trincat qui trouve que la présentation des DM « manuscrites » n'est pas respectueuse des membres du conseil. La commune a investi 20 000 € dans un outil informatique, un document officiel issu de cet outil devrait être présenté.

Facture Home Eco complémentaire de démolition et évacuation : 2 910,60 TTC

Crédits non prévus initialement au budget d'investissement

Délibération adoptée

1 abstention : Claude Trincat

10 - Validation devis coupe de bois d'affouage et débardage

Le devis présenté par M. Bignotti Jean pour l'abattage, le façonnage et le débardage des 233 m³ d'arbres martelés par l'ONF dans la parcelle n°26 de la commune, correspond au devis de 48 € par m³
Montant : 11 184 € TTC

Le montant devrait être remboursé par la vente.

Délibération adoptée à l'unanimité

10 bis - DM de crédit : Validation devis coupe de bois d'affouage et débardage

Facture Bignotti Jean pour le bois de : 11 184,00 € TTC

Crédits non prévus initialement au budget fonctionnement

Délibération adoptée

1 abstention : Claude Trincat

11 – Conduite d'eau Donnière

Il est décidé de mettre de la fonte plutôt que du PVC, permettant ainsi d'allonger « la vie » de la conduite.

Le devis initial de 23 000€ passe à 26 777,94 €

Délibération adoptée à l'unanimité

11 bis – DM de crédit : Conduite d'eau Donnière

Facture Trièves Travaux pour la conduite d'eau potable de Donnière : 32 133,53 € TTC

Crédits non prévus initialement au budget d'investissement

Vote pour la modification d'une augmentation de 7 152,20 € TTC, 26 000 € ayant déjà été prévus au budget.

Délibération adoptée

1 abstention : Claude Trincat

12 - Validation des travaux de remise en état des écoulements du Foyer de Ski de fond

Le problème d'écoulement existe depuis l'ouverture de ce bâtiment.

Avant la fin de la garantie décennale, après expertise des compagnies d'assurance des artisans, il s'avère que la reprise des malfaçons est prise en totalité en charge par les assurances.

Présentation du devis de la société Descombes pour la reprise des malfaçons du réseau d'écoulement est de : 6 078 € TTC

Délibération adoptée

1 abstention : Franck Beaume (lien de parenté avec l'entreprise)

12 bis - DM de crédit : Validation des travaux de remise en état des écoulements du Foyer de Ski de fond

Facture Descombes pour les wc du Foyer de Ski de fond : 6 078 € TTC

Crédits non prévus initialement au budget d'investissement

Vote pour la modification d'une augmentation de 6 078 € TTC

Délibération adoptée

2 abstentions :

Claude Trincat

Franck Beaume (lien familial avec l'entreprise)

13 - Convention partenariat Réserve des Hauts Plateaux – Loup

Le Parc Naturel Régional du Vercors (PNRV) assure la gestion de la réserve naturelle et assure des missions d'information et de sensibilisation du public aux utilisateurs de l'espace en présence du loup sur la Réserve Naturelle Régionale des Hauts Plateaux du Vercors.

Le PNRV nous propose une convention de partenariat pour 2022.

La commune de Chichilianne gère un « point info » qui vise à transmettre toute sorte d'informations (touristiques et autres) aux visiteurs – dont les locaux, ce qui permet de sensibiliser aux multi-usages de l'espace naturel.

En contre partie, le Parc s'engage à verser, une somme de 5 000 € et en mettre en place des moyens de sensibilisation (plaquettes, flyers, films, outils pédagogiques).

Délégation est donnée à M. le Maire pour la signature de la convention.

Délibération adoptée à l'unanimité

14 - DM de crédit

Voir les paragraphes 9 à 12, les délibérations modificatives de crédit ayant été voté au fur et à mesure des sujets.

Divers

A. Proposition formation secourisme

Formation d'une journée (8h) pour 10 personnes maximum (a priori dans leurs locaux à Echirolles).
Dossier incomplet, notamment pour les tarifs qui seront à demander par le secrétariat.
Pas de réponse à ce jour

B. Information défense incendie

Tous les tuyaux se trouvent au local de la mairie, un seul lieu de stockage pour une gestion plus rapide si nécessaire.

Un inventaire (quantité, longueur et état) va être fait par les employés.

Un flash infos sera fait pour les habitants.

C. Divers

Recharge des véhicules électriques

Actuellement, pas de borne électrique sur la commune.

Contact est pris auprès du TE38, 2 possibilités :

Sur demande de la mairie : 1 borne pour 2 places (coût à charge de la mairie environ 2 000 €)

A l'initiative du prestataire : si au moins 3 véhicules électriques ou hybrides en font la demande, c'est le prestataire qui installe (pas de coût pour la mairie).

Le dossier est donc à l'étude, coût, puissance, combien, emplacement...

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Sur la commune, 3 hameaux sont concernés par l'assainissement non collectif (Richardière, Rhu-tière et Donnière), le SPANC fait des contrôles.

En effet, l'assainissement en zone non collectif et collectif non desservi doit être assurée par les propriétaires.

Il existe un « zonage collectif » sur ces 3 hameaux.

La préfecture a déjà fait une demande de mise aux normes.

Les pétitionnaires attendent l'assainissement collectif.

Le dossier est en cours (schéma directeur) : calendrier, finances (dépenses – recettes) qui sera rendu fin 2022 début 2023.

Suivant subvention, les modalités de raccordement et leurs coûts, les travaux seront étalés sur plusieurs années.

Les logements en non-conformité doivent se conformer à la réglementation en vigueur.

Les logements mis en conformité auront 10 ans pour se raccorder au réseau d'assainissement.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal : Jeudi 10 novembre à 10 h en salle du Conseil Municipal

Compte-rendu

Etabli par Marie-Pierre Joubert, Jean-Noël Bouvier et Daniel Martin

Validé au Conseil Municipal

Contre :

Abstention : 1 absence de Jacqueline Bonato